

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d' Ange-Gardien, tenue le 5 juin 2017, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants: M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Mario Carrier est absent.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Résultats soumissions - Surveillance des travaux – Infrastructures 2017;
2. Résultats soumissions – Contrôle qualitatif des matériaux– Infrastructures 2017;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 06-126-17  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-127-17  
RÉSULTATS SOUMISSIONS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX –  
INFRASTRUCTURES 2017**

Considérant que dans le cadre des travaux d'infrastructures 2017, des soumissions par invitation ont été demandées à trois entrepreneurs pour effectuer la surveillance des travaux des rues des Pins, Principale, Roy, Saint-Hubert, Saint-Jean et Saint-Joseph;

Considérant que les soumissions ont été analysées selon un système de pondération par un comité formé à cet effet;

Considérant les soumissions reçues et le pointage attribué à chacune d'elles, soit :

	<b>Tetra-tech QI inc.</b>	<b>Les Consultants S.M. inc.</b>	<b>Services EXP</b>
<b>Pointage</b>	<b>18.48</b>	<b>9.47</b>	<b>Pas soumissionné</b>
<b>Prix soumis avec taxes \$ CAD</b>	<b>74 676.26 \$</b>	<b>144 654.09 \$</b>	

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder le contrat pour la surveillance des travaux des rues des Pins, Principale, Roy, Saint-, Hubert, Saint-Jean et Saint-Joseph au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit à la firme Tetra Tech QI inc., au montant de 74 676,26 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-128-17  
RÉSULTATS SOUMISSIONS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX –  
INFRASTRUCTURES 2017**

Considérant que dans le cadre des travaux d'infrastructures 2017, des soumissions par invitation ont été demandées auprès de deux entrepreneurs pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des rues des Pins, Principale, Roy, Saint-Georges, Saint-Hubert, Saint-Jean et Saint-Joseph;

Considérant que les soumissions ont été analysées selon un système de pondération par un comité formé à cet effet;

Considérant les soumissions reçues et le pointage attribué à chacune d'elles, soit :

	<b>Laboratoire de la Montérégie</b>	<b>Groupe ABS inc.</b>
<b>Pointage</b>	<b>36.84</b>	<b>33.16</b>
<b>Prix soumis avec taxes \$ CAD</b>	<b>37 186.36 \$</b>	<b>41 620.95 \$</b>

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Laboratoire de la Montérégie, au montant de 37 186,36 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO 06-129-17  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire